



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 19 août 2022 à 11 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois (absente)	Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur (absent)	Don Saliba	Jocelyn Martel

La directrice générale adjointe, Lisane Fuoco, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Madame Anik Bois a motivé son absence.
Monsieur Gilles Ladouceur a motivé son absence.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Autorisation – Demandes d'intervention dans l'emprise municipale - XplorNet.
3. Autorisation – Ajustement au renouvellement d'assurance de la marina.
4. Autorisation – Salaires des employés saisonniers 2022.
5. Autorisation – Paiement honoraires professionnels d'ingénierie Jokinen.
6. Autorisation – Paiement honoraires professionnels d'urbanisme – L'Atelier Urbain.
7. Autorisation – Paiement honoraires professionnels – PFD Avocats.
8. Avis de motion sur la modification du règlement numéro 520-2022 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
9. Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences.
10. Demande de subvention – Infrastructures Canada – Fonds pour les infrastructures naturelles.
11. Période de questions.
12. Levée de la séance.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévue au Code municipal du Québec.

La séance extraordinaire ouvre à 11 h 04.

1.

289-08-2022
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

290-08-2022

Autorisation – Demandes d'interventions dans l'emprise municipale - XplorNet

CONSIDÉRANT la réception de quatre demandes de consentement municipal, par messagerie électronique en date du 8 août dernier, pour des travaux effectués :

- en bordure du chemin Périard et chemin Blais pour l'installation de F/O en aérien;
- en bordure du chemin du Tour-du-Lac, chemin de la Canardière, chemin du Domaine-des-Cèdres, rue Henri-Paul, chemin Lafontaine, chemin Bellevue, rue Mantha, rue Leduc, rue du Manoir, 2^e Rang, chemin des Boisés, rue Turpin, 4^e rang Sud et rue Gamache pour l'installation de F/O en aérien, installation d'un cabinet F/O sur PHO 956+2 chemin du Tour-du-Lac;
- en bordure du chemin des Guides, chemin Sabourin, route 315, chemin Caron, chemin Brisson, chemin Stéphane-Richer et Croissant-Paré pour l'installation de F/O en aérien;
- en bordure du 4^e rang Sud, chemin Chartrand, chemin Cayer, chemin Azarie, rue Lavallée, chemin Guénette, rue Alfred, chemin de la Baie-de-l'Ours, la rue Eusèbe pour l'installation de F/O en aérien et l'installation de nouveaux torons;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien-Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil municipal autorise XplorNet (représenté par BC2tactique) à effectuer lesdits travaux selon le plan joint, le 5 septembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

291-08-2022

Autorisation – Ajustement au renouvellement d'assurance de la marina

CONSIDÉRANT la réception d'un état de compte, le 2 août 2022, concernant la révision de la police d'assurance Responsabilité Marina, portant le numéro CBC 8113580;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'emplacements de quai est passé de 38 à 50 pour l'année 2022;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Louise Sisle, à libeller un chèque à Assurancia Groupe Tardif inc., de 901,68 \$ représentant la différence pour la prime annuelle révisée pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

292-08-2022

Autorisation – Salaires des employés saisonniers 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de parfaire l'effectif en ressources humaines de la Municipalité pour la saison estivale;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil entérine les différents taux salariaux des employés saisonniers concernant les postes temporaires suivants, pour la période estivale 2022;

- Préposés au débarcadère (taux horaire X1 : 21,118 \$, X2 : 19,328 \$, 40 heures par semaine, 20 semaines);
- Sauveteur-chef, assistant-sauveteur, sauveteurs (taux horaire X1 : 19,328 \$, X1 : 18,323 \$, X3 : 17,50 \$, 40 heures par semaine, 11 semaines);
- Préposé pour le mesurage de boues (taux horaire X1 : 22,395 \$, 40 heures par semaine, 24 semaines);
- Manœuvres aux Travaux publics (taux horaires X2 : 18,323 \$, X2 : 17,00 \$, 40 heures par semaine, 14 semaines);
- Pompiers temporaires (taux horaires X2 : 18,60 \$, 40 heures par semaine, 13 semaines);
- Inspecteur temporaire (taux horaire X1 : 19,328 \$, 35 heures par semaine, 20 semaines);
- Préposés à l'accueil du parc de l'Amitié (mini-putt) X1 : 19,328 \$ et 2X 17,50 \$, 40 heures par semaine, 12 semaines);
- Préposés écocentre (taux horaires X1 : 19,328 \$, 40 heures par semaine, 24 semaines);
- Journalier aux Travaux publics (taux horaires X1 19,76 \$, 40 heures par semaine, 30 semaines).

QUE le Conseil entérine les taux horaires ci-haut concernant les différents postes saisonniers 2022;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire respectif à chacun des services municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

293-08-2022

Autorisation – Paiement honoraires professionnels d'ingénierie Jokinen

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 22-65 datée du 31 juillet 2022 concernant les directives émises pour les divers travaux d'aménagement et revêtement extérieurs au bâtiment 544, chemin du Tour-du-Lac pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sista, à libeller un chèque au nom de Services d'ingénierie Jokinen, de 5 000.00 \$ (toutes taxes en sus);

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.

294-08-2022

Autorisation – Paiement honoraires professionnels d'urbanisme – L'Atelier Urbain

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 86084, datée du 29 juillet 2022, concernant des analyses de dossiers de permis et différentes demandes relatives à des permis de construction par la firme L'Atelier Urbain pour la période du 25 juin au 29 juillet 2022;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Manon Bastien-Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisle, à libeller un chèque au nom de L'Atelier urbain, de 4 091,50 \$ (toutes taxes en sus) pour les services rendus pour la période du 25 juin au 29 juillet 2022;

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

295-08-2022

Autorisation – Paiement honoraires professionnels – PFD Avocats

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur prochaine de la *Loi sur l'hébergement touristique*, laquelle loi remplacera l'actuelle *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un délai jusqu'au 25 mars 2023 afin de modifier ses règlements d'urbanisme et visant à régir la location à court séjour dans les établissements de résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire de plus modifier ses règlements, et ce, de manière à mieux encadrer l'exploitation des résidences de tourisme ainsi que des établissements de résidence principale;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Municipalité a jugé opportun de mandater des avocats spécialisés dans ce domaine, et ce, afin de les consulter dans ses démarches et d'effectuer l'analyse de son règlement de zonage U-22 et de procéder à la rédaction de règlements ou de modifications réglementaires requises à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil mandate M^e Joanne Côté du cabinet PFD Avocats, afin de conseiller la municipalité de Lac-Simon en regard de toute question touchant les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale et, le cas échéant, de procéder à la rédaction de règlements ou de modifications réglementaires requises afin de régir et d'encadrer ces établissements ainsi que les résidences de tourisme;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisle, à libeller un chèque de 925,00 \$ (toutes taxes en sus) au nom de la firme « PFD Avocats » pour les services professionnels rendus en matière de zonage d'hébergement touristique;

ET QUE cette dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.

Avis de motion sur la modification du règlement numéro 520-2022 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Madame Chantal Crête, conseillère, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 520-2022 sera adopté avec les modifications à une séance ultérieure du Conseil concernant la tarification 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

9.

296-08-2022

Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité de Lac-Simon est visée, en tout ou en partie, par le projet « Compostage Volet 2 » (nom et brève description) (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu

DE MANDATER la directrice générale, Mme Louise Sisle, pour agir à titre de demandeur pour la Municipalité de Lac-Simon, auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visent l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet;

DE CONFIRMER que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE DEMEURER propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre du volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel, au plus tard 30 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financé par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.

297-08-2022

Autorisation – Demande de subvention – Infrastructures Canada – Fonds pour les infrastructures naturelles

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du budget 2021, 200 millions de dollars ont été annoncés sur trois ans afin d'établir le Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN) pour soutenir les projets d'infrastructures naturelles et hybrides au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire se prévaloir d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN) pour déposer un projet afin d'améliorer l'accès accru à la nature, de bonifier les espaces verts publics tout en conservant la protection de la biodiversité et de l'habitat;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière au Fonds pour les infrastructures naturelles, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Guide du demandeur qui s'applique au Volet des projets de petite envergure doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être complétés sur le portail des demandeurs d'Infrastructures Canada;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil mandate la directrice générale, Mme Louise Sisle, pour agir à titre de demandeur pour la Municipalité de Lac-Simon, auprès d'INFRASTRUCTURES CANADA eu égard au Projet et autorise, dans le cadre du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN);

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

11.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

12.


298-08-2022
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 11 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adj.

Réouverture de la séance à 11 h 22

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Lisane Fuoco, directrice générale adjointe secrétaire-trésorière adj.

Que la séance soit et est levée à 11 h 23.